

APPEL A CANDIDATURES

Représentants des usagers en Commission des usagers (CDU)

Fort-de-France, le 29 janvier 2021

La loi de modernisation de notre Système de Santé du 26 janvier 2016 prévoit le remplacement de la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC) par la commission des usagers (CDU) au sein des établissements de santé.

Chaque commission des usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers, de faciliter leurs démarches et de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des malades en associant les représentants des usagers.

Sa composition prévoit la désignation, pour trois ans renouvelables, par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Martinique (DG ARS), après appel à candidature, de deux représentants des usagers ainsi que leurs suppléants.

Du fait de la vacance de certains postes, en cours mandature, France Assos Santé Martinique diffuse auprès de son réseau cet appel à candidatures afin que tout bénévole motivé, d'une association agréée puisse poser sa candidature.

I. Candidatures :

L'appel à candidature sera transmis par voie électronique ou postale aux associations agréées de Martinique et aux représentants d'usagers potentiels ou ayant déjà un mandat en cours.

Une liste des postes à pourvoir est disponible, en annexe 2. Seuls ces postes vacants sont concernés par cet appel à candidature.

a. Modalités de candidatures

La personne souhaitant transmettre sa candidature devra contacter l'association agréée dont elle est membre/adhérente/bénévole afin de se faire connaître et lui remettre le formulaire de candidature (Annexe 1), **dûment complété**.

Les associations agréées devront diffuser l'appel à candidature à tous leurs membres et recueillir les différentes candidatures.

Ce sont les associations qui transmettront à France Assos Santé Martinique, l'ensemble des formulaires de candidature de leurs membres, **après les avoir signés**.

France Assos Santé Martinique se charge de communiquer au DG ARS, tous les formulaires de candidature, après la date limite de réception des candidatures.



b. Caractéristiques du mandat

Le représentant des usagers exerce son mandat à titre gratuit, bien qu'indemnisé pour certains frais occasionnés et certaines formations.

Il bénéficie en effet d'une formation généraliste obligatoire (pour les représentants nommés à partir de juillet 2016 et n'ayant jamais eu de mandats de représentants des usagers auparavant), pour laquelle il reçoit une indemnité.

Cette formation généraliste obligatoire porte notamment sur la mission du représentant des usagers, les droits des usagers et l'organisation du système de santé.

Il peut également bénéficier de formations gratuites portant sur l'exercice de son mandat et les spécificités de l'instance dans laquelle il siège, par le biais de France Assos Santé Martinique. Il est tenu au secret professionnel dans l'exercice de sa mission au cours de laquelle il représente tous les usagers de l'établissement ou du système de santé et pas uniquement les adhérents de son association d'origine.

II. Echéance :

Le délai de réception des formulaires de candidature, signés par les associations agréées, est fixé au plus tard, le vendredi 26 février 2021.

Les candidatures sont à adresser par voie électronique à :

France Assos Santé Martinique

martinique@france-assos-sante.org ou akimper@france-assos-sante.org

Pour cet appel à candidature, aucune candidature ne pourra être prise en compte au-delà du vendredi 26 février 2021. Les candidatures reçues après cette date seront enregistrées automatiquement pour le prochain appel à candidatures, le cas échéant.

III. Désignation officielle :

Les nouveaux représentants des usagers seront informés par France Assos Santé Martinique si leur candidature a été retenue, après publication de l'ARS de la composition actualisée des commissions des usagers, concernées.

IV. Plus d'informations :

Pour obtenir plus d'informations, merci de nous contacter via les coordonnées suivantes :

- Tél. : 0596 70 20 38
- Fax : 0596 73 04 94

• Courriel :

martinique@france-assos-sante.org

ou

akimper@france-assos-sante.org



ANNEXE 1

FORMULAIRE DE CANDIDATURES **Représentants des usagers en Commission des usagers (CDU)**

Le candidat complète un formulaire par candidature et par établissement. (cf. Annexe 2 : liste des postes vacants)

Nom de l'établissement choisi :	
Informations relatives à l'association agréée (selon les termes prévus du L 1114-1 du CSP)	
Nom de l'association agréée d'appartenance	
Nom du (ou de la) Président(e) de l'association	
Informations relatives au candidat	
Nom et prénom du candidat	
Date de naissance	
Adresse postale	
Numéros de téléphone (portable et/ou fixe)	
Adresse électronique (sur laquelle vous recevez les convocations et documents relatifs aux commissions)	
Premier mandat	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

En faisant acte de candidature, j'autorise l'ARS Martinique et France Assos Santé à exploiter et à communiquer mes coordonnées dans le cadre de l'exercice de mon futur mandat.

Date :
Signature du candidat :

Signature du (ou de la)
président(e) ou son représentant :
(+ cachet de l'association agréée)



ANNEXE 2

LISTE DES POSTES VACANTS DE RU EN CDU (en nombre)

Etablissements	Représentants des usagers	
	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Centre Hospitalier du Marin 37 Boulevard Allègre 97290 LE MARIN		1
Clinique Saint-Paul 7 rue des Hibiscus 97200 Fort-de-France		1
HAD Clinique de la Tour Zac de Rivière Roche 97200 Fort-de-France		1

